

DÉLÉGATION À LA PROSPECTIVE EAU : URGENCE DÉCLARÉE



MAI 2016

• 2 RAPPORTEURS •



Henri TANDONNET
UDI-UC
Lot-et-Garonne



Jean-Jacques LOZACH
Socialiste et Républicain
Creuse

Structure unique au sein du Parlement français, la délégation à la prospective a été créée en avril 2009, avec pour mission de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'en informer le Sénat et de préparer les futurs souhaitables. Elle comprend trente-six membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques composant le Sénat. Elle est présidée par Roger KAROUTCHI (Les Républicains - Hauts-de-Seine).

La délégation a retenu comme thème de travail la gestion de la ressource en eau, dans un contexte de dérèglement climatique. Conformément au rôle qui lui est dévolu par le Règlement du Sénat, elle a abordé ce sujet sous l'angle de ses implications de moyen et long termes avec, pour guider sa réflexion, l'objectif de prévenir la survenance de conflits d'usages.

Les rapporteurs ont choisi de limiter leur étude au territoire métropolitain et aux ressources nationales en eau douce. Ce **rapport d'alerte** a pour ambition de faire prendre conscience du risque pesant sur la ressource en eau et de la nécessité de préparer demain.

• CE TRAVAIL A NÉCESSITÉ •



43 réunions



78 experts
reçus en audition



2 visites de centres de recherche :
- Suez environnement
- Veolia



1 déplacement à Bruxelles
auprès des institutions européennes



2 rencontres des responsables des agences de l'eau
pour les bassins Adour-Garonne, à Toulouse, et Seine-Normandie, à Nanterre

LE TEMPS DU RÉALISME : LE RISQUE DE PÉNURIE D'EAU EST DÉSORMAIS AVÉRÉ EN FRANCE

UN PARADOXE

En dépit d'une situation géographique et hydrologique favorable, la France est susceptible de manquer d'eau à l'avenir, notamment durant la période estivale, en raison :

-  Du réchauffement climatique et de l'élévation des températures ;
-  De la modification spatiale et temporelle du régime des précipitations, qui affectera l'ensemble du territoire et devrait se traduire par davantage d'épisodes de sécheresse et la survenance d'événements climatiques extrêmes plus nombreux ;
-  De l'augmentation démographique entraînant un accroissement parallèle de la consommation et des besoins alimentaires ;
-  De la modification des modes de vie, d'alimentation, de loisirs ou de tourisme ;
-  Des ponctions aquatiques nécessaires à la production énergétique, notamment nucléaire.

UNE CONSÉQUENCE PRÉOCCUPANTE ET SOUS-ESTIMÉE

-  La baisse de la ressource et la hausse simultanée de la demande vont produire un effet de ciseaux, avec le risque de mettre en concurrence les différents usagers de l'eau et de cristalliser les conflits.
-  Deux bassins versants sont particulièrement vulnérables : Seine-Normandie et Adour-Garonne.
-  L'accord final de la Cop21 ne mentionne l'eau dans aucun de ses articles, alors que la crise climatique est aussi une crise aquatique.

LE TEMPS DU PARTAGE : L'EAU EST UNE RESSOURCE COMMUNE

DES USAGES MULTIPLES DIFFICILES À HIÉRARCHISER

-  Une priorité absolue, assurer **les usages vitaux** : la production d'eau potable répondant aux critères nationaux de qualité, l'approvisionnement alimentaire et la sécurité des installations nucléaires.
-  Prendre garde à **ne pas opposer les différents usagers**, qui partagent des intérêts communs, et réduire le fossé qui s'est creusé entre la ville et la campagne.
-  Garantir aussi le revenu des agriculteurs, la fourniture d'hydro-électricité, première source d'énergie renouvelable, la couverture des besoins industriels, y compris le transport fluvial, la pratique d'activités sportives, de loisirs et touristiques, la préservation de la biodiversité aquatique.

L'EAU N'EST PAS TOUJOURS VISIBLE : VEILLER À NE PAS EXPORTER NOS BESOINS

-  L'eau est masquée dans nos importations de biens, notamment alimentaires, en provenance de pays en situation hydrique plus fragilisée encore que la nôtre. La France est virtuellement importatrice nette d'eau pour un quart de sa consommation.

LE TEMPS DU POLITIQUE : CLARIFIER DES ÉLÉMENTS DE COMPLEXITÉ

UN ENCHEVÊTREMENT DE TEXTES QUI NUIT À LA COMPRÉHENSION D'ENSEMBLE

- ☰ Depuis la DCE de 2000, le niveau européen régle la matière, en privilégiant la qualité des eaux plutôt que la disponibilité de la ressource, et la France s'est fixé un niveau de bon état des masses d'eau particulièrement ambitieux par rapport à d'autres États membres
 - ➔ **Définir une politique nationale de priorités dans le domaine de l'eau.**
- ☰ La législation nationale est en évolution continue : outre la plus récente loi sur l'eau de 2006, d'autres textes interagissent avec le sujet (Grenelle de l'environnement, réforme territoriale...)
 - ➔ **Prendre en compte les nouvelles données climatiques dans la loi pour engager une politique de partage assurant l'équilibre entre les besoins et les ressources.**
- ☰ La planification locale s'organise autour des bassins versants et suscite la production de nombreux schémas d'aménagement et de gestion
 - ➔ **Impliquer, dans un projet territorial, l'ensemble des acteurs en vue d'une gestion décentralisée et partagée de la ressource en eau.**
- ☰ La réglementation est parfois inutilement restrictive
 - ➔ **S'employer à lever les carcans réglementaires.**

UN TROP GRAND NOMBRE D'ACTEURS QUI ENTRAÎNE TOUT À LA FOIS

un émiettement des compétences
et des responsabilités



une centralisation excessive

- ➔ **Donner davantage de place aux acteurs locaux.**

DES OUTILS PROMETTEURS MAIS EN DEVENIR

- ☰ Le projet de territoire
-  La compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - ➔ **Susciter l'implication des collectivités territoriales.**

LE TEMPS DE L'ACTION : ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR

UN TRIPTYQUE POUR L'AVENIR

1. ÉCONOMISER L'EAU ET PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ

-  **Améliorer** l'état des réseaux de distribution :
20 % à 25 % de l'eau en moyenne ne parvient jamais jusqu'à l'utilisateur.
-  **Favoriser** l'adaptation des cultures et des semences en encourageant l'agro-écologie, la sélection variétale et l'irrigation de précision.
-  **Poursuivre et amplifier** les campagnes d'information et de sensibilisation à la réduction des consommations.

2. RÉGULER LES FLUX POUR MIEUX GÉRER LA RESSOURCE

-  **Atteindre** le bon état écologique des eaux par le respect des berges, des tracés et des zones humides.
-  **Faciliter** la constitution de réserves d'eau lorsqu'elle est abondante pour pouvoir la mobiliser lors des pics de besoins.
-  **Ne pas écarter** la création de grands ouvrages structurants et repenser la destination de l'existant.

3. ACCROÎTRE L'OFFRE EN MISANT SUR LA RECHERCHE

-  **Pour surmonter** le tabou de la réutilisation des eaux usées traitées.
-  **Pour favoriser** la réalimentation des nappes souterraines.
-  **Pour valoriser** la récupération des eaux pluviales.

Le rapport peut être consulté sur le site du Sénat, depuis la page de la délégation à la prospective, à l'adresse suivante :

www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-616-notice.html

Suivez le Sénat sur les réseaux sociaux
[@senat_info](#) [@senat_direct](#)

